

Objet : Reliure des actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations) pris au cours de l'année 2023.

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 4° ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n° 11 en date du 03 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a délégué ledit jour à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières concernées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 175 en date du 28 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur portant organisation interne des procédures de marchés publics et accords-cadres de la Ville du Bourget, à savoir que trois devis doivent être systématiquement demandés auprès de prestataires ;

VU les demandes de devis sollicitées auprès des trois sociétés suivantes : Atelier Quillet, France Reliure et Sedi Equipement, susceptibles d'assurer les prestations et valant mise en concurrence ;

VU que deux sociétés sollicitées ont remis une proposition de devis, France Reliure et Atelier Quillet ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'analyse que la proposition inscrite dans le devis n°379/DE003266 de la société France Reliure dont le siège social est sis 3 boulevard du Général de Gaulle - 11120 Argeliers est économiquement la plus avantageuse et conforme aux exigences de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la reliure des actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations) pris au cours de l'année 2023, afin de se conformer à la réglementation relative à la tenue des registres des actes administratifs ;

CONSIDÉRANT que le marché, réglé au forfait, comprend la reliure des 4 registres suivants :

- arrêtés 2023 du premier semestre : 439 feuillets ;
- arrêtés 2023 du deuxième semestre : 363 feuillets ;
- décisions et délibérations 2023 du premier semestre : 300 feuillets ;
- décisions et délibérations 2023 du deuxième semestre: 416 feuillets ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240311-DEC-2024-040-AU
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

CONSIDÉRANT que la proposition de la société France Reliure, dont le siège social est sis 3 boulevard du Général de Gaulle - 11120 Argeliers, d'un montant de quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-huit centimes TTC (456,88 € TTC) pour la reliure des 4 registres ci-dessus désignés, est conforme aux exigences de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter la proposition de devis n° 379/DE003266 présentée par la société France Reliure dont le siège social est situé 3 boulevard du Général de Gaulle - 11120 Argeliers, pour un montant de quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-huit centimes TTC (456,88 € TTC) en ce qui concerne la reliure des actes administratifs (arrêtés, décisions et délibérations) pris par la commune du Bourget au titre de l'année 2023 ;

Article 2 : De signer tout document afférent ;

Article 3 : D'imputer et de régler les dépenses, sur les fonds propres de la collectivité à la section Fonctionnement du budget communal prévu à cet effet ;

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier municipal ;
- La société France Reliure.

Fait au Bourget, le 11 MAR. 2024



Le Maire,

Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture : 11 MAR. 2024

Date de mise en ligne : 18 MAR. 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240311-DEC-2024-040-AU
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024